

Questions générales

Que dois-je faire avant de me présenter sur le campus pour la première fois?

Avant de se présenter sur le campus pour la première fois, tous les membres de la population étudiante doivent suivre la séance d'orientation sur la COVID-19 et prendre connaissance des directives à respecter sur le campus. Chaque jour, avant de se présenter sur le campus, les étudiants et les étudiantes devront faire l'[auto-évaluation pour la COVID-19](#) et suivre les instructions à la fin du questionnaire.

Est-il possible d'accéder librement aux bâtiments sur le campus?

Les bâtiments du campus rouvriront graduellement leurs portes cet automne. Certains édifices à vocation purement administrative (aucune salle de classe ou laboratoire) demeureront fermés et inaccessibles.

Que se passera-t-il en cas de deuxième vague?

L'Université suit la situation de près et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires à Santé publique Ottawa. En cas de deuxième vague, l'Université se pliera aux consignes qui seront données. Les membres de la communauté universitaire doivent être prêts à une éventuelle fermeture rapide du campus si jamais la protection de la santé publique l'exige.

Où puis-je trouver des renseignements généraux sur la COVID-19?

L'Université a son propre site Web contenant de l'[information pertinente sur la COVID-19 pour la communauté universitaire](#). Un certain nombre de ressources téléchargeables sont aussi accessibles sur le [site Web de Santé publique Ottawa](#), notamment dans la section [Soyez COVIDavisé](#).

Symptômes et transmission de la COVID-19

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie infectieuse causée par le coronavirus le plus récemment découvert. Les coronavirus constituent une grande famille de virus qui provoquent des maladies, certains chez les humains, d'autres chez les animaux. Chez les humains, plusieurs coronavirus causent des infections respiratoires qui vont du simple rhume à des maladies graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

De quelle façon la COVID-19 se propage-t-elle?

Surtout par :

- contacts étroits (inhalation des gouttelettes respiratoires générées par une personne qui tousse, éternue, rit ou chante);
- contact des mains avec le visage (bouche, yeux, nez) après avoir touché une surface où le virus est présent (si on ne s'est pas lavé les mains);
- les poignées de main, accolades, embrassades et autres gestes de salutation avec contact.

Quels sont les symptômes de la COVID-19?

La liste des symptômes signalés a évolué durant la pandémie. Les plus courants sont :

- toux ou aggravation de la toux
- essoufflement ou difficulté à respirer
- température de 38°C ou plus
- fièvre
- frissons
- fatigue ou faiblesse
- douleurs musculaires ou corps endolori
- perte du goût ou de l'odorat
- maux de tête
- symptômes gastro-intestinaux (douleurs abdominales, diarrhée, vomissements)
- se sentir vraiment mal

Est-ce que toutes les personnes qui sont porteuses de la COVID-19 ont les mêmes symptômes?

Non. Les symptômes varient d'une personne à l'autre. Certaines présentent des symptômes, alors que d'autres non, mais elles sont tout de même contagieuses.

Que faire si je pense avoir été en contact avec la COVID-19?

Respectez les mesures d'ordre général en fonction de votre groupe :

- Étudiants et étudiantes qui fréquentent le campus :
 - Communiquez avec votre médecin ou avec Télésanté Ontario (ou l'équivalent) au 1-866-797-0000.
 - Suivez les instructions fournies (s'auto-isoler, passer un test, etc.)
 - Si on vous recommande de vous isoler, écrivez à safety@uOttawa.ca.
 - Si vous avez besoin d'aide en santé mentale, communiquez avec le SASS à couns@uOttawa.ca.
 - Si vous avez besoin de mesures d'adaptation scolaire, communiquez avec votre faculté pour la marche à suivre. Ne vous présentez pas sur le campus pour remettre un certificat du médecin à votre faculté. Vous devez rester en isolement jusqu'à ce que vous obteniez un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 ou que vous ayez terminé vos 14 jours d'isolement et ne présentiez plus de symptômes.
- Étudiants et étudiantes qui suivent des cours à distance :
 - Communiquez avec votre médecin ou avec Télésanté Ontario (ou l'équivalent) au 1-866-797-0000).
 - Suivez les instructions fournies (s'auto-isoler, passer un test, etc.).
 - Si vous avez besoin d'aide en santé mentale, communiquez avec le SASS à couns@uOttawa.ca.
 - Si vous avez besoin de mesures d'adaptation scolaire, communiquez avec votre faculté pour la marche à suivre. Ne vous présentez pas sur le campus pour remettre un certificat du médecin à votre faculté. Vous devez rester en isolement jusqu'à ce que

vous obteniez un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 ou que vous ayez terminé vos 14 jours d'isolement et ne présentiez plus de symptômes.

- Employés :
 - Communiquez avec votre médecin ou avec Télésanté Ontario au 1-866-797-0000.
 - Communiquez avec l'équipe de Santé et mieux-être à l'adresse santerh@uOttawa.ca et indiquez :
 - si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours;
 - si une personne avec qui vous habitez, que vous soignez ou avec qui vous avez passé beaucoup de temps :
 - a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19;
 - est susceptible d'avoir la COVID-19;
 - présente des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 (fièvre, toux, essoufflements, etc.).
 - Suivez les instructions fournies (p. ex., subir un test dans un centre d'évaluation local).
 - S'il est établi que vous avez potentiellement été exposé à la COVID-19 ou que vous présentez des symptômes de la maladie, vous ne pouvez pas rentrer au travail avant d'avoir reçu une autorisation médicale appropriée.

Mesures d'atténuation

Comment puis-je contribuer à la lutte contre la COVID-19?

Il est recommandé à tous les membres de la communauté universitaire de :

- maintenir une distance physique d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres;
- porter un masque non médical lorsqu'il est difficile de maintenir la distanciation physique (y compris à l'extérieur) et dans les lieux publics intérieurs. À noter que le port du masque non médical ne remplace pas la distanciation physique;
- se laver ou se désinfecter régulièrement les mains;
- éviter de se toucher le nez, les yeux et la bouche;
- télécharger et installer l'[application mobile COVID Alerte](#).
- respecter les instructions affichées sur le campus.

Auto-isolement

Dois-je m'auto-isoler?

Si vous pensez avoir été en contact avec la COVID-19 ou avez voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours, ou encore si les autorités de santé publique vous le demandent, vous avez l'obligation de vous auto-isoler (jusqu'à 14 jours) pour réduire le risque de transmission. Suivez les consignes de santé publique au sujet des tests de dépistage de la COVID-19.

Où dois-je m'auto-isoler?

Isolez-vous à votre domicile. Si vous habitez en résidence à l'Université d'Ottawa, communiquez avec le Service du logement au 613-562-5855. Veuillez indiquer si vous avez des colocataires, si vous partagez

une salle de bain ou si vous avez des restrictions alimentaires. Le Service du logement veillera à ce que vous et vos colocataires (le cas échéant) puissiez vous isoler individuellement. Il se peut qu'on vous transfère dans une autre résidence ou une autre unité. Pendant votre isolement, le Service du logement s'occupera de vous livrer vos repas et de ramasser vos déchets, et pendra régulièrement de vos nouvelles.

Communications

Où puis-je trouver les dernières mises à jour de l'Université au sujet de la COVID-19?

Les communications les plus récentes de l'Université sont affichées au <https://www.uOttawa.ca/coronavirus/fr>. Le lien vers cette page figure au haut de toutes les pages Web de l'Université.

Où puis-je voir des exemples d'affiches utilisées sur le campus?

On trouvera des exemples des nouvelles affiches liées à la COVID-19 sur le [site de Santé et sécurité au travail](#).

Tests

Où puis-je passer un test de dépistage de la COVID-19?

Des centres de dépistage ont été établis aux quatre coins d'Ottawa ([voir la liste complète des centres de dépistage](#)), notamment à l'aréna Brewer Park, à l'Hôpital Montfort, au centre médical Akausivik Inuit Family Health Team et à l'Hôpital Queensway Carleton. L'établissement d'un centre de dépistage à proximité du campus est en discussion.

Masques non médicaux

Qu'est-ce qu'un masque non médical?

Un masque non médical est un masque en tissu, un masque chirurgical ou un autre type de couvre-visage (p. ex. écharpe ou bandana) qui filtre les gouttelettes respiratoires et recouvre étroitement le nez, la bouche et le menton, sans aucun espace entre le tissu et la peau. Il est souvent retenu par des élastiques autour des oreilles.

Où faut-il porter le masque non médical?

L'Université exige que tout le monde — membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel — porte le masque non médical dans les espaces publics intérieurs, y compris dans les couloirs, toilettes, halls d'entrée, cages d'escaliers, etc.

Dois-je porter un masque non médical dans les espaces extérieurs sur le campus?

Le port du masque à l'extérieur n'est pas obligatoire sur le campus, à moins que la distanciation physique ne puisse être maintenue.

Où puis-je me procurer des masques non médicaux?

Les étudiants et étudiantes doivent faire leurs propres réserves de masques non médicaux. Sinon, ils s'en feront remettre au début du trimestre et pourront s'en procurer d'autres à divers points de vente.

Par quoi puis-je remplacer le masque non médical?

Un couvre-visage qui filtre les gouttelettes respiratoires et recouvre étroitement le nez, la bouche et le menton, sans aucun espace entre le tissu et la peau, est une solution de rechange acceptable (p. ex. écharpe ou bandana).

Puis-je porter une visière au lieu d'un masque non médical?

Les visières sont considérées comme une mesure de protection additionnelle. Elles ne respectent pas la définition d'un masque non médical, car elles ne font pas suffisamment obstacle aux gouttelettes respiratoires.

Que dois-je faire si des raisons médicales m'empêchent de porter le masque?

S'il n'est pas possible de porter le masque non médical (ou un autre couvre-visage similaire) pour des raisons médicales, il est recommandé de maintenir la distanciation physique sur le campus.

Si je ne peux pas porter le masque, dois-je divulguer des renseignements sur mon état de santé ou fournir une preuve médicale?

Aucun renseignement médical n'est exigé. Nous vous encourageons à communiquer avec le Service d'appui au succès scolaire (SASS) au sujet des mesures d'adaptation.

Comment le port du masque sera-t-il surveillé sur le campus?

L'Université d'Ottawa mettra sur l'éducation pour faire comprendre l'importance du masque non médical pour la santé publique dans le contexte de la pandémie.

Devrais-je porter des gants, une blouse ou d'autres types d'équipement de protection?

Les équipements de protection traditionnels comme les gants et la blouse ne sont pas nécessaires pour les activités peu risquées, comme celles qui se déroulent normalement dans un bureau, en classe ou dans les endroits publics. Le port des gants ou de la blouse est parfois indiqué en laboratoire ou en recherche pour se protéger des substances dangereuses (p. ex. produits chimiques).

Mesures d'hygiène

Y a-t-il une différence entre le fait de nettoyer et de désinfecter?

Oui. Nettoyer consiste à éliminer la crasse et la saleté, tandis que désinfecter consiste à tuer ou à inactiver les virus sur les surfaces. Les deux sont importants pour réduire le risque de COVID-19.

Quels produits nettoyants sont efficaces contre la COVID-19?

Santé Canada tient une [liste non exhaustive des produits efficaces pour désinfecter les surfaces dures](#). Chacun de ces produits, s'il est bien utilisé conformément aux instructions du fabricant, est efficace contre la COVID-19.

Y a-t-il des postes de désinfection sur le campus?

Oui, l'Université a installé des postes de désinfection à l'entrée des édifices. On y trouvera des distributeurs de désinfectant pour les mains. Il y aura aussi des vaporisateurs et des linges dans les espaces publics pour désinfecter les surfaces très touchées.

Un poste de désinfection est presque vide. À qui dois-je le signaler?

Les postes de désinfection sont surveillés et régulièrement remplis. Si vous en voyez un qui a besoin d'être rempli, veuillez le signaler à un représentant de l'Université pour qu'il communique avec le Service des immeubles.

Quelle est la différence entre se laver les mains et se désinfecter les mains?

Le lavage des mains demeure la mesure sanitaire la plus efficace. Toutefois, les installations nécessaires ne sont pas toujours disponibles. Le désinfectant n'est pas aussi efficace si on a les mains visiblement sales ou grasses. Santé Canada tient une [liste des désinfectants pour les mains autorisés](#).

À quelle fréquence les services d'entretien ménager nettoient-ils les surfaces les plus souvent touchées?

Le Service des immeubles — par l'entremise de divers fournisseurs de services d'entretien ménager — nettoie régulièrement les espaces publics fréquentés sur le campus. Les bureaux et les espaces non accessibles au public sont nettoyés régulièrement, à tour de rôle.

Est-ce qu'on s'attend à ce que je nettoie moi-même certaines surfaces sur le campus?

L'Université d'Ottawa a les ressources nécessaires pour se procurer des services d'entretien ménager. Toutefois, il se peut que les utilisateurs d'équipements spécialisés (p. ex. dans un laboratoire) aient besoin de nettoyer les surfaces plus fréquemment pour réduire le risque de COVID-19.

Services universitaires

Est-ce que les résidences acceptent des étudiants cet automne?

Oui. Les résidences 90U, Henderson, Annexe, 45 Mann et Hyman-Soloway accueilleront des étudiants et des étudiantes à l'automne afin de faciliter le retour graduel sur le campus. Les étudiants et étudiantes qui ont reçu une offre de logement à Rideau, Friel, Leblanc, Thompson, Marchand ou Stanton pour le trimestre d'automne devraient avoir reçu une nouvelle offre de la part d'une des résidences ouvertes au plus tard à la fin juillet. Étant donné l'évolution de la situation de santé publique, la disponibilité des résidences à l'hiver n'a pas encore été confirmée.

Où puis-je trouver d'autres renseignements sur la vie en résidence pour le trimestre d'automne?

Le Service du logement a préparé une [liste de questions courantes sur les résidences](#).

Les restaurants, la librairie, les salles de sport et autres services du genre sur le campus seront-ils ouverts?

Les services d'appui aux études et au mieux-être seront ouverts, mais selon un horaire réduit. À mesure que la réouverture progresse, on pourrait augmenter les heures d'ouverture et réinstaurer d'autres services, selon l'évolution de la pandémie.

Que se passera-t-il avec la Semaine 101 cet automne?

Un éventail limité d'activités est en cours de planification et sera annoncé sous peu. Toutes les activités devront respecter les consignes de santé publique, y compris les limites sur les rassemblements, la distanciation physique, le port du masque, etc.

Affaires scolaires

Comment se déroulera l'enseignement?

L'enseignement se fera à la fois en ligne et en classe. Certains cours seront donnés en mode synchrone ou à distance. Les cours en personne seront réservés à certaines activités essentielles, comme les laboratoires. Les directives de santé publique doivent être respectées dans tous les cours en personne.

Que dois-je faire si je ne peux pas participer à certaines activités d'apprentissage, faire un examen ou remettre un travail à temps pour des raisons médicales ou d'autres raisons liées aux nouvelles conditions d'apprentissage provoquées par la pandémie?

L'Université a créé un formulaire d'autodéclaration pour les étudiants et les étudiantes qui demandent des mesures d'adaptation scolaire. Le formulaire d'autodéclaration sera disponible jusqu'au 31 août 2020. Après cette date, les étudiants et étudiantes doivent se conformer au [Règlement académique I-9 – Évaluation des apprentissages](#).

Sera-t-il possible de faire de la recherche et du travail sur le terrain durant la pandémie?

On recommande aux personnes qui organisent de telles activités de consulter et de suivre les procédures établies pour la recherche et le travail sur le terrain, accessibles sur le site du [Bureau de la gestion du risque](#).

J'ai d'autres questions au sujet des effets de la pandémie sur les admissions, les processus scolaires, l'évaluation et les voyages.

Pour d'autres renseignements sur la vie étudiante et les effets de la pandémie sur les admissions, l'évaluation et les voyages, consultez les [renseignements pour les étudiants sur le site de l'Université d'Ottawa consacré à la COVID-19](#).